



Démarche à suivre pour dénoncer un gérant de fait

Par **Selane**, le **11/06/2014** à **13:17**

Bonjour,

mon conjoint a crée son entreprise (SARL) avec deux associés en Août 2013. Auparavant, il travaillait en tant qu'employé mais son ex-patron a déposé le bilan de sa société début avril 2014. Celui-ci a été frappé d'interdiction de gérance par le tribunal de commerce de Lyon mais a recréé une SARL en servant du nom d'un de ses amis pour qu'il puisse continuer ses activités. Sachant qu'il a des dettes envers ses anciens fournisseurs, qu'il fait preuve d'abus de biens sociaux, et qu'il porte ainsi préjudice à mon conjoint et à sa nouvelle société, j'aimerais savoir quelles sont les démarches à suivre pour condamner cette personne malhonnête qui ne mérite pas la confiance de ses clients.
Merci d'avance pour toute réponse qui pourrait m'aider.